

Mouvement Inter-académique : c'est le moment de faire vos vœux

se-unsa.org

Ma mu'
je m'en
occupe !

La circulaire encadrant le mouvement inter-académique vient d'être publiée :
http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=35591

Le serveur SIAM est ouvert cette année du :

jeudi 17 novembre à 12h au mardi 6 décembre 2016 à 12h.

Ont l'obligation de faire des vœux :

- les stagiaires non titulaires d'un autre corps.
- les collègues en ATP.
- Les collègues occupant un emploi fonctionnel et souhaitant retrouver l'enseignement à la rentrée 2017.

Comme chaque année le SE-UNSA vous accompagne et vous conseille dans la formulation de vos vœux, par téléphone mais aussi sur rendez-vous à la section académique, 33 bis rue Carros à Bordeaux.

Plus d'info : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article966>

Campagne d'avancement

se-unsa.org

Ma promo
je m'en
occupe !

La CAPA d'avancement d'échelon se tiendra le **mardi 13 décembre 2016**. Vous avez reçu votre fiche de suivi syndicale pendant les vacances. Vous êtes déjà très nombreux à nous l'avoir retournée.

Cette année est la dernière campagne d'avancement telle que nous la connaissons, avec un avancement différent selon la note globale.

A compter de la rentrée 2017, l'avancement sera déconnecté de la notation, et chacun avancera au même rythme.

Si vous n'avez pas été inspecté(e) depuis 2010-2011, mentionnez-le sur votre fiche afin que nous vérifiions si votre note pédagogique a été revalorisée.

Fiche de suivi et infos : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article961>
PPCR : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article965>

Congé de formation professionnelle 2017/2018

La campagne pour obtenir un congé de formation professionnelle pour la rentrée 2017 est en cours.

Vous avez jusqu'au vendredi 2 décembre 2016 (12 h) pour formuler vos demandes. L'étude des demandes se fait tous corps confondus.

Le SE-UNSA regrette comme chaque année le peu de moyens octroyés au congé de formation professionnelle et qui obligent les collègues à attendre de longues années pour obtenir leur congé et mener à bien leur projet.

Pour le suivi de votre situation, n'oubliez pas de nous adresser un double de votre demande.

Plus d'infos : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article960>

Allègement de service et aménagement 2017-2018

Les collègues confrontés à des difficultés liées à leur état de santé peuvent demander, à titre exceptionnel, un aménagement de leur poste de travail pour la rentrée 2017. Cet aménagement prend la forme d'un allègement de service ET/OU d'un aménagement de leur emploi du temps.

Les demandes écrites sont à formuler avant le :

Vendredi 16 décembre 2016

Elles doivent être déposées au secrétariat de votre établissement, accompagnées d'un certificat médical de votre médecin sous pli confidentiel.

La décision sera prise lors d'une commission qui aura lieu en mai 2017.

Plus d'infos : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article958>

Droit Individuel à la Formation (DIF)

Le Droit Individuel à la Formation s'adresse aux titulaires comme aux contractuels (sous certaines conditions). Chaque agent capitalise un droit équivalent à 20 h de formation par an, cumulables jusqu'à 120 h.

Ce droit permet d'obtenir une indemnité calculée sur la base du traitement indiciaire de l'agent et versée une fois la formation terminée.

Pour y avoir droit, la formation doit :

- Relever des domaines listés page 2 de la circulaire rectorale (voir lien ci-dessous).
- Avoir été suivie **en dehors** du temps de travail. DIF et congé de formation ne sont donc pas cumulables.

Les demandes sont à formuler au plus tard le 1er mars 2017.

Plus d'infos : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article956>

ADHÉREZ

C'est décidé : j'adhère au SE-Unsa !

Pour être acteur de l'évolution de l'École, pour ne pas subir les transformations et pouvoir faire entendre votre voix, adhérez au SE-Unsa !

Par ailleurs, vous bénéficierez de l'aide et des conseils du SE-Unsa, vous serez défendu(e) et suivi(e) tout au long de votre carrière. Le SE-Unsa traite prioritairement les dossiers de ses adhérents.

[J'adhère en cliquant ici !](#)

Les responsables académiques PLP du SE-UNSA :

Christian BASSET	Secrétaire Académique Elu au CTA L.P. Dassault à MERIGNAC	Nadia PORTE LABORDE	Elue à la CAPA des CPE LP du 4 Septembre 1870 à OLORON STE MARIE
Laurence GATINEAU	Responsable académique CPE Elue à la CAPA et à la CAPN des CPE Permanence à la section le mercredi	Claire JACOB	Elue à la CAPA des CPE Collège Nelson Mandela à Floirac
Christophe NOWACZECK	Elu à la CAPA des CPE Permanences à Mont de Marsan les lundi, mardi et jeudi Lycée Frédéric Estève à MONT DE MARSAN	Catherine AMBEAU	Responsable Académique Jeunes Enseignants S.E.P. Victor Louis à TALENCE

N'hésitez pas à diffuser cette lettre autour de vous

Si des collègues désirent également la recevoir chez eux, qu'ils nous envoient leurs coordonnées complètes (nom, prénom, établissement, adresse personnelle, mail).

Syndicat des Enseignants-UNSA de l'académie de Bordeaux
33 bis rue de Carros
33800 BORDEAUX

Tel : 05 57 59 00 20

Mail : ac-bordeaux@se-unsa.org

Site internet : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/>

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette infolettre du SE-UNSA de Bordeaux, merci d'envoyer un mail à ac-bordeaux@se-unsa.org